

10

MESURES D'URGENCE DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT



La CGT revendique un Smic à 15 € brut de l'heure, soit 2000 € brut par mois pour 32 heures par semaine.
Travailler moins, toutes et tous, pour un salaire permettant de vivre dignement

Fiche 5

L'augmentation des pensions des retraité·e·s avec un niveau minimum de 2000 euros brut

L'augmentation des pensions des retraité·e·s à un niveau de 2000 euros brut par mois (Repère revendicatif n° 12a – « Salaire minimum en France et en Europe »¹) est aujourd'hui une nécessité pour faire face à la fois au vieillissement de la population des retraité·e·s, toujours plus exposé·e·s à des problèmes liés à la santé et la dépendance.

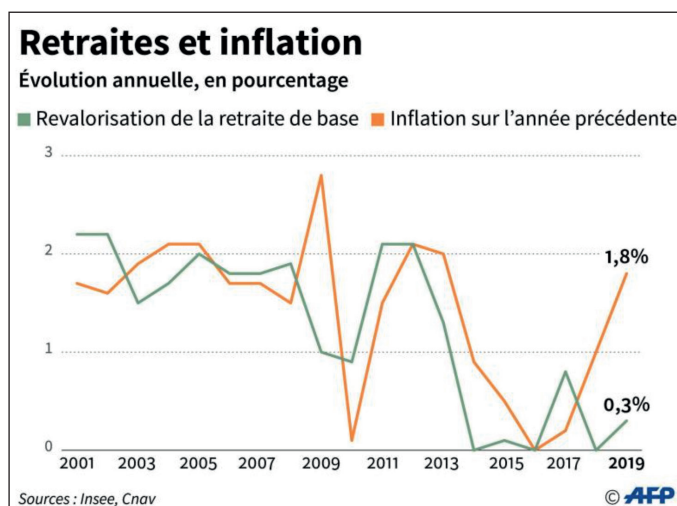
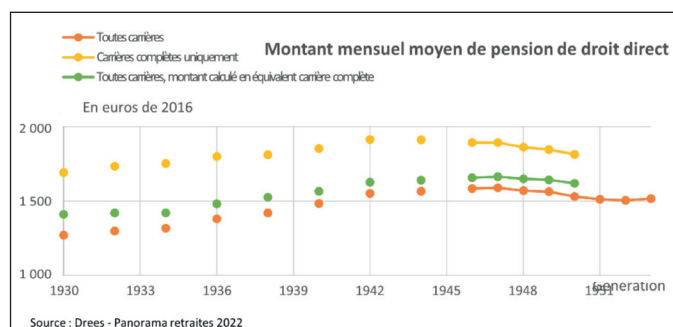
C'est la juste rétribution d'une vie à travailler dans des conditions toujours plus compliquées. **Il s'agit d'une mesure d'égalité, et de justice et un gage de bien vieillir.**

Être vieux ou vieille en France aujourd'hui, est-ce être pauvre ?

Fin 2019, le montant mensuel moyen de la pension de retraite était de 1503 euros brut. Pour une moyenne de 1393 euros nette des prélèvements sociaux.

Ce montant mensuel moyen était de 1127 euros en 2004. C'est bien l'évolution de cette pension qui nous intéresse. Comme le montre le graphique ci-dessous, si les années 2005, 2006 ou encore 2008 ont pu connaître une évolution de respectivement

1,6 %, 1,8 % et 2,4 % de cette pension, les années 2018 ou 2019 ont, elles, connu une évolution de respectivement 0,5 % et 0,3 %. Une évolution qui devient d'autant plus problématique quand on la corrige avec le taux d'inflation annuel : l'évolution apparaît pire que nulle, elle décroît ! Respectivement - 1,0 % et - 1,1 % pour ces mêmes années.



Aussi, la tendance a changé. Le graphique ci-dessus, relatif au montant des pensions de droit direct pour les résidentes françaises selon l'année de naissance indique précisément que depuis la génération 1946, le montant des pensions a tendance à diminuer, qu'il s'agisse des carrières complètes ou non, et cela bien que le coût de la vie augmente. **En effet, l'inflation actuelle et la baisse des pensions vont impacter durablement nos retraité·e·s, notamment les plus précaires.** Aussi, les bénéficiaires du minimum contributif (Mico) correspondent à plus de 5 millions de retraité·e·s en France. Même avec un minimum revalorisé à 1100 euros, comme le président Macron l'a annoncé, un tel « filet de sécurité » ne suffit pas, **les retraité·e·s subissant de plein fouet les évolutions économiques et financières.**

Globalement, l'évolution positive du niveau des pensions est donc à relativiser fortement. Mais ce n'est pas tout. Il ne faut pas non plus négliger la **hausse des prélèvements sociaux subie par les retraité·e·s, notamment par le biais de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contri-**

1. <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2021-07/Fiche12a%20-%20Salaire%20minimum%20en%20France%20et%20en%20Europe.pdf>

bution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), un impôt injuste et n'ouvrant à aucun droit. Si en 1991, le taux maximum de prélèvement de la CSG était de 1,1 % des revenus fiscaux de référence, ce taux maximum atteint 9,2 % en 2019.

Pourquoi la retraite à 2000 euros minimum est une nécessité ?

Une mesure d'égalité

Aujourd'hui, pour profiter de sa pension pleine, il est nécessaire de réaliser une carrière complète – c'est-à-dire **un nombre de trimestres nécessaires qui devrait atteindre pour les générations 1978 et suivantes 172 trimestres (sans nouvelle réforme)**. Autrement dit, n'importe quelle période de chômage, d'inactivité, d'études, de maladies ou d'incapacité aura un impact, que ce soit sur le montant de la pension (avec le système des 25 meilleures années) où sur l'âge de départ (avec le système de trimestres cotisés et trimestres assimilés). Par exemple : un-e travailleur-se mise en incapacité dès ses 50 ans aura une pension inférieure à ce qu'elle ou il aurait pu prétendre car le calcul se fera sur les 25 meilleures années antérieures à l'invalidité, là où les dernières années de carrières sont généralement celles des plus hauts salaires et où un retour aux 10 meilleures années, comme le préconise la CGT (repère revendicatif n° 23 – « Droit à la retraite ») pourrait permettre d'atténuer ce problème.

Le système des 25 meilleures années est aussi :

- un système inégalitaire pour les femmes, plus souvent impactées par le temps partiel subi, la charge familiale, les inégalités de salaires et d'évolution de carrière, etc.³ ;
- un système qui impacte également les travailleur-ses handicapé-e-s, qui connaissent en moyenne une période d'inactivité d'environ 8 années entre leurs 50 ans et l'âge de départ à la retraite (source : Drees).

De manière générale, avec le développement des emplois précaires, de l'intérim et des contrats courts, la retraite complète et intéressante financièrement parlant ressemble de plus en plus à un « Graal » quasi inaccessible.

La retraite minimum à 2000 euros brut pour toute-s est une juste compensation pour tout-e travailleur-se ayant dû subir les aléas de la vie en général et les pressions d'un rapport salarial qui valorise de plus en plus la précarité.

Un gage de bien vieillir

Si l'espérance de vie recule, un âge avancé implique de plus en plus une perte d'autonomie due à une dégradation de l'état de santé. La fréquence des affections de longue durée (ALD) a augmenté : 43 % des 65 ans ou plus, vivant à domicile, ont au moins une ALD en 2015 contre 36 % en 2008. Par ailleurs, 75 % des seniors vivant en institution ont une ALD en 2015⁴.

Les chiffres de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne font que confirmer les besoins tant sanitaires que financiers de cette population : si elles et ils étaient 596 900 bénéficiaires en 2002, elles et ils sont plus de 1 323 900 en 2018, ce qui représente un budget de 6 milliards d'euros (3,5 milliards pour l'aide à domicile et 2,5 milliards pour l'accueil en établissement)⁵.

Pour rappel : le tarif médian mensuel moyen d'un hébergement en Ehpad est de 2 043 euros en 2020.

Au niveau national, on estime le reste à charge mensuel pour les personnes en perte d'autonomie sévère autour de 2000 euros par mois, une fois l'ensemble des aides possibles prises en compte (APA, ASH, APL, aide fiscale). Les retraité-e-s n'ont pas les mêmes dépenses que les actif-ve-s : leurs dépenses de santé sont deux fois plus importantes que la moyenne. Enfin, l'accès au logement (nécessitant de nouvelles adaptations par exemple) et aux services publics (par la numérisation, l'éloignement, la perte d'autonomie, etc.) représente également une dépense importante.

Défendre un taux de remplacement au minimum à 75 % et en aucun cas inférieur au Smic CGT, pour une carrière complète :

- **c'est lutter contre le décrochage du revenu au moment du passage entre salariat et retraite ;**
- c'est aussi **garantir la santé et la prévention de la perte d'autonomie de nos ainé-e-s**, ce qui passe par les moyens financiers permettant l'accès au soin, au service et à l'accompagnement – autant de ressources que garantit une retraite minimum à 2000 euros brut.

Une mesure de justice

Quelles perspectives d'avenir ont su donner les gouvernements successifs quant au vieillissement et aux fins de carrières ? Entre les différentes réformes reculant l'âge de la retraite, le nombre d'annuités nécessaires qui augmente et le système punitif de décote, bien peu de nouveaux-et nouvelles travailleur-ses ont foi dans leur retraite future, et cela non sans raison ! Le Conseil d'orientation des retraites (COR) indique d'ailleurs que le niveau de vie des retraité-e-s ne devrait cesser de baisser d'ici 2068 pour atteindre moins de 85 % du niveau de vie de l'ensemble de la population, alors qu'il est encore aujourd'hui légèrement au-dessus de celui-ci.

Si déjà les possibilités de vivre de son travail dignement s'ameublissent de décennie en décennie, la perspective de lier vieillesse et précarité par un système de retraite restrictif vient enfoncer le clou d'un marché de l'emploi morose et brutal.

Permettre d'assurer une retraite minimum à 2000 euros brut, c'est l'assurance d'un gage de tranquillité pour l'avenir, c'est réaffirmer les liens de solidarité intergénérationnelle et le contrat social liant les assuré-e-s et leurs ayants droit à leur Sécurité sociale.

2. <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2018-08/Fiche%20n%C2%B0%2023%20E2%80%93Droit%20C3%A0%20la%20retraite.pdf>

3. Baromètre éco CGT 2022 – <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/barometre-economique-et-social-2022>

4. Insee, « Portrait social de la France », 2018 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3646226>

5. Drees, « L'aide et l'action sociales en France », édition 2020